

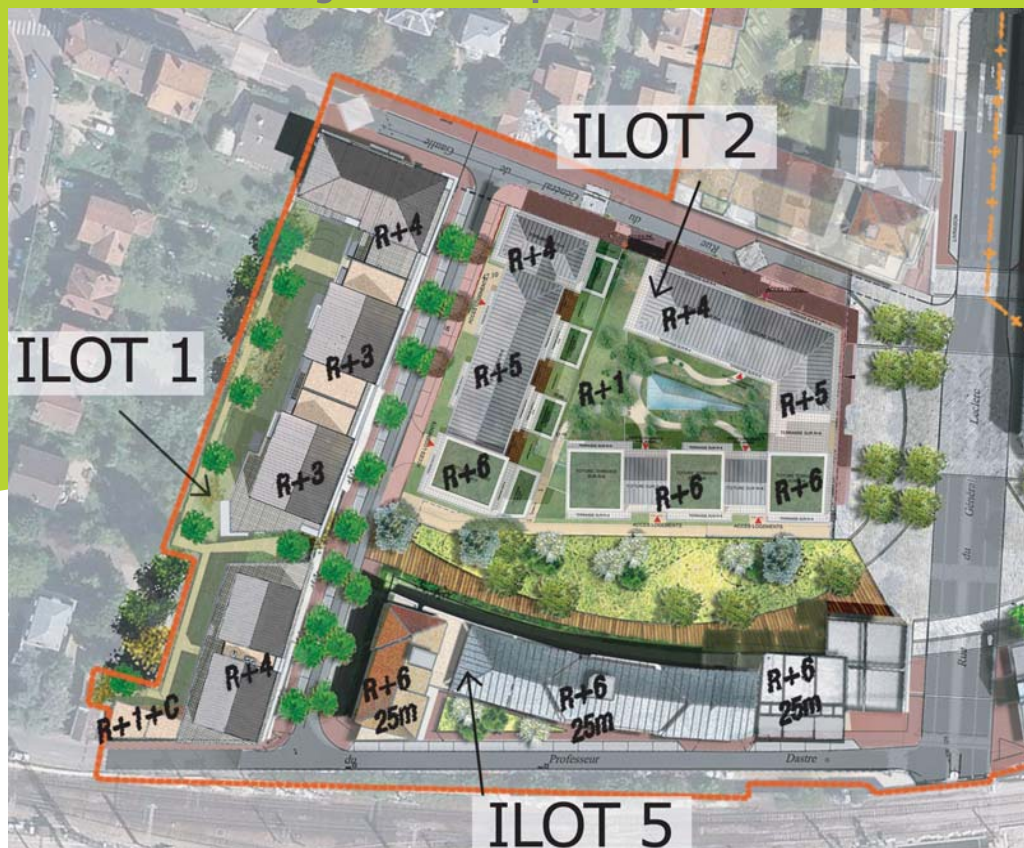
Aménagement de la phase 1

- 24 419 m² de logements en accession libre et 1 025 m² de logements sociaux, représentant **370 logements**, soit **44% de la surface totale dédiée à l'habitat** ;
- 1 500 m² de surfaces commerciales, soit **30% de la surface totale consacrée à cette activité** ;
- 3 000 m² de bureaux ou locaux d'activités, soit **15% de la surface totale qui sera utilisée au développement économique**.

Etat d'avancement

Les premiers permis de construire seront déposés durant le 2^{ème} trimestre 2009.
Les travaux de démolition des bâtiments actuels et de dépollution des sols démarrent dès le mois de juillet 2009.

Périmètre d'aménagement de la phase 1 (Ilôts 1, 2 et 5)



Une voie nouvelle, un jardin public de 1 500 m²
et une partie de la placette devant la moyenne surface
alimentaire seront également aménagés sur la phase 1.

Aménagement du quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne

PHASE 1
Edition avril 2009



Vos contacts : Chargés de mission Aménagement de Val-et-Forêt
Julien DELAUNAY-TETEREL - Tél : 01 34 44 82 31
Virginie YVERNAULT - Tél : 01 34 44 82 30

L'aménagement du quartier de la gare d'Ermont-Eaubonne, c'est :

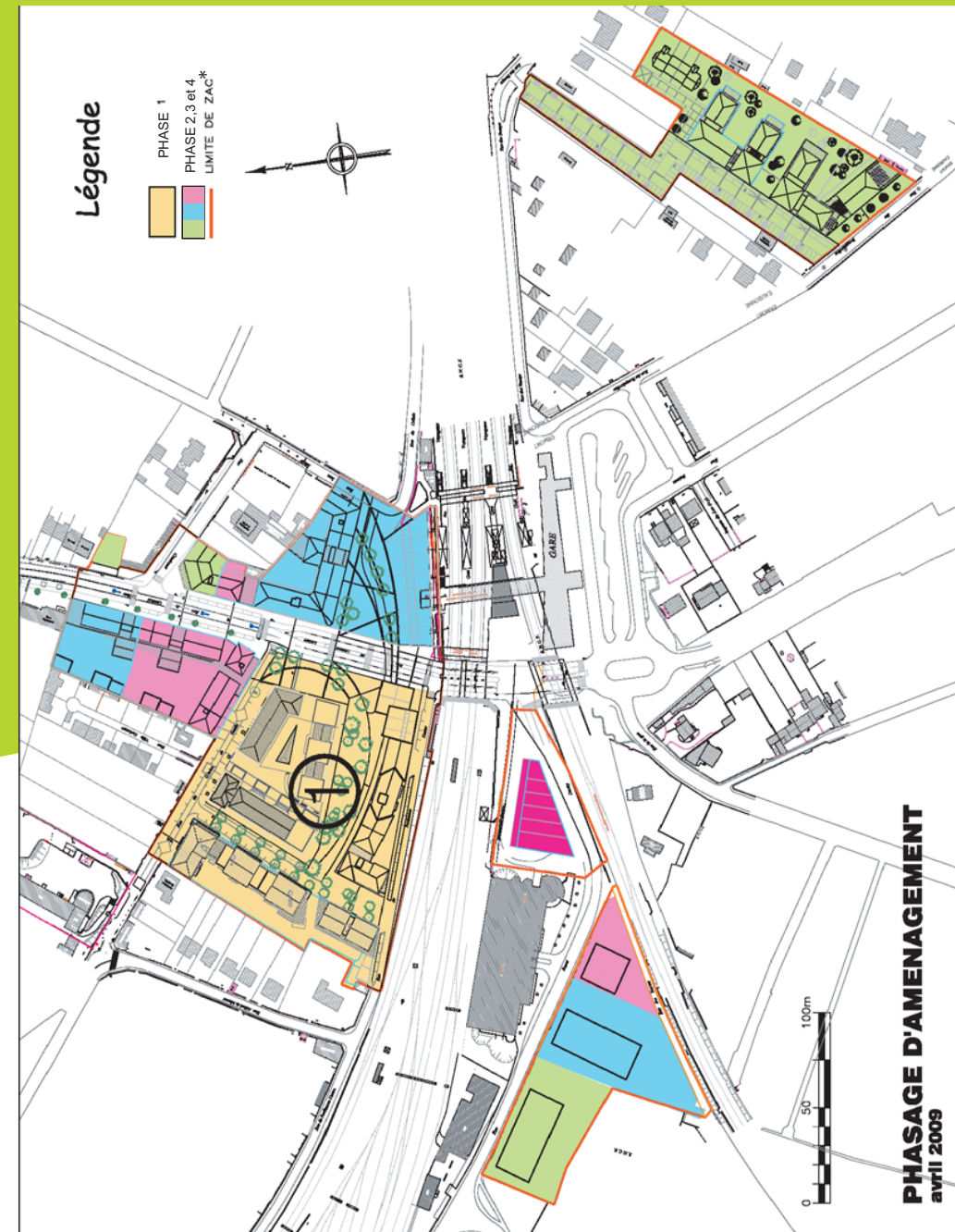
- faire du quartier un lieu de vie avec des commerces, des équipements, des espaces publics et des espaces verts ;
- proposer une offre diversifiée de logements de meilleure qualité ;
- faciliter la circulation avec une priorité aux transports en commun et aux piétons ;
- affirmer le rôle de "quartier de gare" en valorisant et en intégrant les nouveaux bâtiments SNCF au quartier ;
- et profiter de l'attraction de la gare en développant un pôle "activités".



L'aménagement de ce quartier, c'est également :

- La réhabilitation de **5,5 hectares**
- La construction de **800 logements**
- L'aménagement de **4 200 m² d'espaces réservés aux piétons** dont une placette donnant sur la rue du Général Leclerc, un nouveau jardin public de 1 500 m², le parvis nord de la gare...
- Le développement de **4 900 m² de locaux commerciaux, 13 800 m² d'espaces de bureaux et 7 000 m² de locaux d'activités.**

Phasage de l'opération d'aménagement



* ZAC : Zone d'Aménagement Concertée